

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mmes Claire BARRIN, Élis DE POORTER, M. Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Maire-Adjointe ; Mme Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Sébastien ATRUX-TALLAU, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 12 septembre 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2025/088 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE- DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire présente le projet de décision modificative n° 1 du budget annexe Eau potable au Conseil municipal en précisant qu'il permet de régulariser les prévisions budgétaires liées aux opérations de régularisation des titres de recettes sur les exercices antérieurs, pour 2 000,00 €.

L'équilibre de la section Fonctionnement est réalisé en ponctionnant la réserve constituée par les provisions pour risques et charges.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les inscriptions budgétaires détaillées ci-après et modifiant le budget Primitif 2025.

Imputation	Libellé	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes
67/673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00 €	
68/6815	Provisions pour charges d'exploitation	-2 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les inscriptions budgétaires de la décision modificative n°1 du budget annexe Eau potable telles qu'elles sont retranscrites dans le tableau ci-dessus.

.../...

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 074-217402809-20250918-CM25088-BF

S²LOW

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 23 septembre 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Muriel PERILLAT-dit-LEGROS

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **26 SEP. 2025** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **29 SEP. 2025**

THÔNES, le **29 SEP. 2025**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

